



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Révision du temps de travail, disposition Ségur, CTI... Assemblée générale du 10 janvier 2023, un début d'année marqué par la mobilisation des agents

C'est extrêmement nombreux que les agents de la direction des forêts et des espaces naturels, de la DGAS et de la MDPH se sont retrouvés en salle plénière autour de la question de la révision du temps de travail.

Passage aux 1 607 heures

Dans un premier temps la CGT et la FSU ont de nouveau rappelé le contexte de mise en œuvre du passage aux 1 607 heures et les modalités concernant les règlements spécifiques avec ou sans sujétions.

Si nous avons rappelé que les adaptations de Chronogestor sont toujours en cours sur certains points (par exemple : erreur sur le jour du RTT sujétions non opérationnelles...) nous avons pris le temps d'évoquer de nouveau le processus de dénonciations des 3 délibérations portant dérogation aux 1 607 heures.

Si la collectivité a été réceptionnaire, via la plateforme tribunal du recours en annulation des trois délibérations concernant le médico-social, le technique, la culture mais aussi certains services transversaux, le contenu du recours en lui-même n'a lui, toujours pas été transmis au Département par le tribunal.

Chaque semaine, depuis l'annonce de fin d'année, nous faisons un point avec l'administration sur cet aspect afin de suivre ce dossier et de le défendre avec le même engagement qui nous a animés pendant les négociations de début 2022.

Dans ses vœux, Madame la Présidente a de nouveau rappelé la détermination du Département à défendre les délibérations qui portent dérogation au temps de travail pour tous les agents concernés par des sujétions particulières.

Les syndicats CGT et FSU continueront eux aussi à le faire et à poursuivre les discussions concernant la garde à cheval, les ouvriers-forestiers et demain revoir les dispositions concernant la DPMISP et enfin travailler à la révision du temps de travail à la MDPH.

Négociations "Séгур"

Nous avons également en deuxième partie de réunion abordé la question des négociations autour du dispositif Ségur. Pour nous, ces dernières ne sont pas terminées pour les personnels pour lesquels un des trois critères ne serait pas au RDV du décret, le cadre d'emploi, le type d'activité et le domaine d'activité.

Nous sommes d'ailleurs en attente d'un nouveau rendez-vous avec Monsieur le DRH et Madame la DGAS.

Les exclus du Ségur, nous le rappelons, font aussi l'objet de négociations en local et au national. La CGT et la FSU, appellent à une mobilisation le 2 février prochain devant la Préfecture. Un tract spécifique est en cours de diffusion.



À la MDPH, les professionnels du travail social étaient fortement représentés lors de cette assemblée générale et nous allons œuvrer pour qu'ils bénéficient, comme leurs collègues, du complément de traitement indiciaire dit CTI . De même nous n'oublions pas les agents d'accueil de la MDPH.

Ces personnels sont également concernés par les négociations qui vont s'entamer autour du temps de travail et nous veillerons à ce qu'une équitable homologation soit appliquée à ces agents.

Nous vous tiendrons au courant dans les meilleurs délais de la date de rendez-vous Ségur que nous attendons toujours.

Cette assemblée générale a bien évidemment été l'occasion de rappeler la mobilisation contre le projet de réforme de retraite qui va encore un peu plus dégrader les conditions professionnelles, l'espérance de vie et l'épuisement des agents du Département.

En marge de cette assemblée générale nous avons réuni les agents de l'aide sociale à l'enfance qui continuent à traverser une phase extrêmement difficile associée à des conditions d'exercice plus que préoccupantes, un manque de moyens et de places d'accueil pour les enfants confiés, toujours plus grands et une carence des effectifs de nouveau au plus haut.

Ce constat est partagé pour les agents de la prévention sociale comme pour les agents de la DPMISP.

Une assemblée générale spécifique de l'aide sociale à l'enfance est programmée pour le mardi 7 février prochain auquel nous associons tous les professionnels des MDS ou de la PMI.

Des décisions ont été prises en termes d'alerte faite à la collectivité : demande d'enquête sur les conditions d'exercice, demande de protection qui passe forcément par une rencontre spécifique pour les agents exerçant leur mission auprès des publics les plus en difficultés.

Retrouvons-nous tous en grève le 19 janvier 2023 et en assemblée générale le 7 février prochain

Ensemble, plus forts, poursuivons la mobilisation pour défendre les professionnels, leur temps de travail, leurs conditions d'exercice et renforcer le service public par une véritable politique d'embauche à la hauteur des enjeux du territoire.